

Nom du porteur :

Nom du projet :


Nom de l'action :



Libellé	O/N	Commentaire
Dépôt du dossier dans les délais		7 février 2021 minuit
Complétude du dossier		Cf. liste des pièces de l'appel à projets
Public cible : des personnes âgées de 60 ans et plus résidant à domicile		
Réelle action de prévention de la perte d'autonomie en direction des séniors		Formulation en une phrase de l'objectif de prévention. Rappel de la définition d'une action de prévention : action visant à informer, à sensibiliser ou à modifier des comportements individuels en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie.
Répond clairement à l'une des 7 thématiques listées dans l'appel à projets de la prévention de la perte d'autonomie		1. Activité physique, prévention des chutes, équilibre, 2. Nutrition, 3. Mémoire, vitalité et stimulation cognitive, 4. Épanouissement personnel, bien être, prévention de la dépression, 5. Sécurité routière, 6. Numérique, 7. Sensibilisation globale au bien vieillir et/ou à l'adaptation du logement et du cadre de vie.
Projet non terminé au moment du dépôt – répond au calendrier de déroulement des actions		Action se déroulant du 1er juin 2021 au 31 décembre 2022
Financement sollicité pour un projet spécifique et pas sur du fonctionnement de la structure porteuse		
Financement sollicité ne porte pas seulement sur des dépenses d'investissement		Une dépense d'investissement fait l'objet d'un amortissement comptable
<b>Conclusion : le projet est-il éligible ?</b>		



Type de critère	LIBELLE	Notation	Pondération	Note finale	Commentaire
1-Stratégie et pertinence	Caractère novateur ou complémentaire du projet proposé		1	0	Un projet déjà financé mais redéposé sur un nouveau territoire est accepté
	Réponse à un besoin clairement identifié et étayé		2	0	
	Si renouvellement de projet, quelle est la nouveauté dans le projet ?		1	0	
	Objectifs clairement définis et SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, avec la bonne temporalité)		2	0	
	Maturité du projet et partenariats avérés et justifiés		1	0	
	Expérience préalable de la structure en matière de prévention (actions déjà menées par le passé)		1	0	
	Implication des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre		1	0	
2-Modalités de déroulement du projet	Couverture géographique/localisation des actions		2	0	Localisation sur le territoire alsacien de préférence dans des zones rurales isolées ou des QPV
	Description détaillée des actions et de la méthodologie de mise en œuvre		2	0	
	Adéquation/pertinence entre action proposée et public visé		1	0	
	Nbre d'actions et de bénéficiaires réaliste et atteignable		1	0	Prendre en compte les résultats/bilans des actions précédentes pour les actions déjà mise en œuvre par ce porteur
	Pertinence et suffisance des moyens techniques permettant la réalisation de l'action		1	0	
	Pertinence et suffisance des moyens humains		1	0	
	Périodicité/fréquence des actions cohérentes par rapport au public et aux objectifs		1	0	
	Compétence des intervenants pour mettre en œuvre l'action		1	0	CV ou compétences des intervenants détaillés
	Stratégie et outils de communication		1	0	Les modalités de communication sont explicitées (flyer...) et pertinentes
	Prise en compte de la question du transport des bénéficiaires pour accéder à l'action		1	0	
La participation à l'action est gratuite pour le bénéficiaire		1	0		
3-Budget	Caractère raisonnable des coûts notamment par rapport au nombre de bénéficiaires		2	0	
	Les frais de coordination et de gestion administrative (frais de personnel administratif) ne dépassent pas 15 % du coût total du projet		1	0	
	Les frais généraux (hors communication liée au projet) ne dépassent pas 5 % du coût total du projet.		1	0	Dans les frais généraux sont inclus : le loyer, les assurances, les honoraires (rémunération de l'expert-comptable, de juristes), les rémunérations indirectes (homme d'entretien...) ainsi que les frais de fonctionnement (électricité, gaz, taxes municipales...), les frais d'entretien et de réparation des locaux et du matériel, etc.
	Justification du budget		1	0	Les devis ou les fiches de paie sont fournis
4-Suivi et Impact	Modalités de suivi des participants		2	0	Des évaluations sont-elles prévues aux temps T0 (début du projet), T1 (fin du projet), T2 (3 mois après la fin du projet) et les modalités précisées
	Définition d'indicateurs d'impact de l'action sur le maintien de l'autonomie des participants		1	0	
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	
<b>Pourcentage de points attribués à l'action</b>				<b>0</b>	

	Mon projet répond à ce critère	La réponse à ce critère est écrite et expliquée dans mon dossier
Mon projet est une <b>action collective</b> à destination des <b>personnes âgées de 60 ans et plus résidant à domicile</b>		
Mon projet répond à un <b>besoin clairement identifié</b>		
Les objectifs de mon action sont une <b>réponse efficace à la prévention de la perte d'autonomie</b> des personnes âgées		
Les <b>objectifs de mon action sont précis, réalistes, mesurables et cohérents</b> avec les modalités de l'action		
Mon projet vise la pérennité : continuité dans le temps, effets durables sur les participants, stabilité économique		
Mon projet anticipe la question du transport pour les participants.		
Mon action est accessible financièrement		
L'accès à mon action est facilité par la communication prévue		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action sont compétents à agir sur cette problématique et sur ce public		
Une méthodologie d'évaluation est prévue et elle permet l'amélioration de l'action et la mesure de son efficacité		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action sont repérées par les acteurs locaux		
Ma structure et les personnes qui interviennent dans mon action coopèrent activement avec les acteurs locaux		
Les moyens financiers et humains sont cohérents avec les réalisations prévues et raisonnables		
Des moyens financiers complémentaires sont recherchés pour rendre mon projet réalisable en dehors du soutien de la Conférence des Financeurs		